Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260320-D20260320_21-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h00
15	14

Date de la convocation
16 mars 2026
Nombre de pouvoirs
1
Numéro de la délibération
2026-21

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 19h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse, Mme Véronique LACONCHE, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h00 ayant donné procuration :

Mme Monique BRUNET (pouvoir à Mme Chrystèle LECOINTRE)

Etait absent excusé à 19h00 :

Mme LOUVIOT Marie-Thérèse a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-21 – Election des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal de la commune de Landéan, légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Franck ESNAULT, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre des Adjoints au Maire.

CONSIDERANT que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des Adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La liste suivante de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée.

ORDRE	LISTE N°1
1	M. MARIE Patrice
2	Mme ROSSIGNOL Géraldine
3	M. BOSSERAY Dominique
4	Mme GOSSELIN Hélène

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour la liste N°1 de Patrice MARIE, tête de liste ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260320-D20260320_21-DE

Le Conseil Municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 1 Blanc

ELIT la liste N°1 de Patrice MARIE, tête de liste, ont été proclamés Adjoints ;

INSTALLE

- Monsieur Patrice MARIE en qualité de 1er Adjoint ;
- Madame Géraldine ROSSIGNOL en qualité de 2ème Adjointe ;
- Monsieur Dominique BOSSERAY en qualité de 3ème Adjoint ;
- Madame Hélène GOSSELIN en qualité de 4ème Adjointe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Thérèse LOUVIOT
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Landéan,
Le 20 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133